

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 RÉALISATION DE RÉSEAUX DE DRAINAGE

Toute réalisation de réseaux de drainage est soumise à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, pour toute surface drainée supérieure à 1 ha (et inférieure à 20 ha), seuil de déclaration loi sur l'eau, lorsque la réalisation prévue est à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou lorsque le rejet se situe en site Natura 2000.

La réalisation de réseaux de drainage est de surcroît soumise à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 dans le cadre du régime propre Natura 2000 (item 22 de l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2015) lorsque la réalisation prévue est inférieure à 1 ha et se situe à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou lorsque le rejet se situe en site Natura 2000.



L'évaluation d'incidences ne vous dispense pas de solliciter toute autre autorisation administrative à laquelle votre projet pourrait être soumis (loi sur l'eau – zones humides, cas par cas, etc.)

Ce formulaire constitue une **demande d'autorisation administrative propre à Natura 2000** et est **requis pour vos travaux de drainage**. Il doit être adressé à la Direction Départementale des Territoires, unité biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles. Le délai d'instruction de la demande par l'administration est de deux mois à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet adressé par la DDT, conformément à l'article R.414-24 du Code de l'environnement. Sans réponse de l'administration au-delà de ce délai, les travaux de drainage pourront être réalisés (sous réserve de l'obtention des autres autorisations administratives auxquelles votre projet pourrait être soumis).



INFORMATION IMPORTANTE

Pour que le dossier soit complet, ce formulaire doit être rempli, **conclusif, daté et signé par le demandeur**. Il permet de déterminer si le projet de travaux de drainage est susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000.

Afin de vous aider à remplir ce formulaire, il est fortement recommandé de contacter l'animateur du site Natura 2000 concerné. Cet accompagnement est gratuit. La liste des animateurs des sites Natura 2000 est disponible sur le site internet des services de l'État en Charente :

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Guides-formulaires-et-notices>

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

NOM Prénom et/ou RAISON SOCIALE :

N° PACAGE :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Courriel :

ÉTAPE 1 : VOTRE PROJET ET NATURA 2000

A – Description de votre projet de réalisation de réseaux de drainage

Motivation du drainage :

- Assainissement d'une prairie pour l'élevage
- Assainissement d'une parcelle cultivée
- Suite au retournement de prairie pour mise en culture céréalière

Localisation du projet de réalisation de réseaux de drainage :

Joindre une carte de localisation précise du projet (carte IGN au 1/25 000^{ème}) faisant apparaître toutes les parcelles de l'exploitation en identifiant celle(s) concernée(s) par le projet ainsi qu'une copie du RPG du (ou des) îlot(s) concerné(s) par la demande de drainage.

– Sur quelle(s) commune(s) se situe votre projet de drainage ?

.....
.....

– Joindre les références cadastrales. Section : n° :

Lieu-dit :
.....

– Nom(s) du (ou des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :

.....
.....

Numéro du (ou des) îlot(s) PAC concerné(s) :

Type(s) de travaux prévus pour le drainage :

- Création d'un réseau de drains enterrés
- Création d'un réseau superficiel de rigoles
- Création de fossés
- Création de bassins tampons

Date et durée prévisible des travaux de drainage :

Période (de tel mois à tel mois) ou date précise si connue :
ou période approximative (**cocher la/les case/s correspondante/s**) :

- Printemps Été Automne Hiver

Durée de travaux :

Description des parcelles concernées par le projet de drainage EN SITE Natura 2000 :

➔ Renseigner les surfaces suivantes :

Surface (en ha) totale de la parcelle :

Surface (en ha) de la parcelle **EN SITE Natura 2000** :

Surface (en ha) totale prévue en drainage :

Surface (en ha) **EN SITE Natura 2000** prévue en drainage :

Situation géographique :

- Plateau/terrasse
- Bas de versant
- Mi-versant
- Haut de versant
- Bas fond humide
- Secteur inondable

Utilisation du sol après drainage :

- Maintien de la surface drainée en herbe
- Maintien en culture
- Passage en culture

Sol concerné par le projet de drainage :

Votre sol est :

Gorgé d'eau toute l'année ? OUI NON

Temporairement engorgé (entre 4 et 6 mois) ? OUI NON

En secteur inondable ? OUI NON

Zones humides :

Les parcelles concernées par le projet sont-elles des zones humides au titre de l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 sur les zones humides ? OUI NON NE SAIT PAS

Si oui, précisez la surface en zone humide :

Si la surface est supérieure à 1 000 m², le projet relève de la procédure Loi sur l'eau (LSE rubrique n°3310) et cette évaluation des incidences Natura 2000 devra être jointe au dossier Loi sur l'eau.

Types de zones humides présentes sur la surface à drainer (à localiser sur l'orthophoto) :

- Mares/étangs
- Rigoles ou fossés à eaux stagnantes
- Prairies à joncs
- Autres (**préciser**) :
-

B – Description des enjeux d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents sur les parcelles ou à proximité des parcelles concernées par le projet de drainage

L'animateur du site Natura 2000 a-t-il été contacté ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
NOM et Prénom de la personne contactée :

1 – Les espèces animales :

Des espèces animales d'intérêt communautaire ou leurs habitats ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de drainage ? OUI NON

Si oui, la(les)quelle(s) ?

➔ Renseigner le tableau ci-dessous :

Batraciens	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Insectes	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Reptiles	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Oiseaux	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chauves-souris	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

2 – Les espèces végétales :

Des espèces végétales d'intérêt communautaire ou leurs habitats ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de drainage ? OUI NON

Si oui, la(les)quelle(s) ? :

.....

.....

3 – Les habitats d'intérêt communautaire :

Des habitats d'intérêt communautaire ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de drainage ? OUI NON

Si oui, le(les)quel(s) ? :

.....

.....

ÉTAPE 2 : ANALYSE DES INCIDENCES POTENTIELLES DE VOTRE PROJET DE RÉALISATION DE RÉSEAUX DE DRAINAGE

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, il est nécessaire d'apprécier les incidences que votre projet de drainage est susceptible d'avoir sur le(s) site(s) Natura 2000.

→ **Cocher les incidences potentielles :**

- Destruction d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Dégradation d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Destruction d'une espèce ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Destruction d'un habitat d'espèce (milieu de vie) ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Perturbation de la réalisation du cycle d'une espèce ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Autres :
-
-

Si vous avez coché au moins une des cases ci-dessus, vous devez compléter l'étape 3. Sinon, vous pouvez passer directement à la conclusion.

ÉTAPE 3 : MESURES PRISES POUR ATTÉNUER OU SUPPRIMER LES INCIDENCES, EN CAS D'EFFET SIGNIFICATIF

Si votre projet de drainage a des incidences sur les enjeux de conservation du/des site(s) Natura 2000, vous devez l'accompagner de mesures visant à atténuer voire supprimer ces incidences.

➔ **Préciser les mesures d'atténuation et/ou de suppression des incidences à mettre en place :**

CONCLUSION

RAPPEL :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de **conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s).**

À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

Mon projet de réalisation de réseaux de drainage est soumis à évaluation d'incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 pouvant être concernés, au titre des articles L.414-9 et R.414-19 et suivants du Code de l'environnement.

Je certifie l'exactitude des éléments que j'ai fournis dans ce formulaire d'évaluation d'incidences et je déclare que (**cocher la case correspondante**) :

- Le drainage décrit ci-dessus n'aura pas d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.**

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est remis au service instructeur (**DDT 16 – mission Biodiversité/Natura 2000**) et tient lieu d'évaluation des incidences et de demande d'autorisation préfectorale au titre de Natura 2000.

- Le drainage décrit ci-dessus aura des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.**

L'évaluation des incidences doit être approfondie afin d'étudier en détail les incidences du projet sur le ou les sites Natura 2000. Un dossier plus complet doit être réalisé et transmis à la DDT. L'animateur du site Natura 2000 doit impérativement être sollicité.

Dans tous les cas, je m'engage à attendre la décision (**arrêté préfectoral**) d'autorisation de drainage avant de réaliser les travaux. Le délai d'instruction de ma demande est de deux mois à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet adressé par la DDT, conformément à l'article R.414-24 du Code de l'environnement. Au-delà de ce délai et sans réponse de l'administration, je pourrai réaliser les travaux de drainage (*sous réserve de l'obtention des autres autorisations administratives auxquelles mon projet pourrait être soumis*).

Fait à (lieu) :

Le (date) :

NOM Prénom, fonction du signataire :

Signature et **cachet** du demandeur :

RAPPEL : LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE ÉVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000

- Exemple original du présent formulaire **complété, conclusif, daté et signé.**
- Une **carte de localisation claire et précise** (photocopie de carte IGN au 1/25 000^{ème}, plan de masse, plan cadastral, photos, etc.)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT 16)
Service Économie Agricole et Rurale
Unité Biodiversité et Préservation des Espaces Naturels et Agricoles
43 rue du Docteur Duroselle
16000 ANGOULÊME

☎ 05.17.17.38.64 – 05.17.17.38.56

✉ ddt-biodiversite@charente.gouv.fr

Retrouvez la « Liste des animateurs Natura 2000 en Charente » et tous renseignements concernant les sites Natura 2000 via le lien suivant :

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000>

Autres sites Internet à consulter :

Le portail Natura 2000 de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1081.html>

Le site de l'inventaire national du patrimoine naturel
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>